

Tuberculose latente, information au patient (19-09-2016)

Lorsqu'un traitement préventif n'est pas administré

Fiche d'information sur la protection contre les maladies infectieuses élaborée par des médecins épidémiologistes.

Comment se fait la contamination ?

Le bacille de la tuberculose se propage dans l'air d'une personne à une autre. Cela peut se produire lorsque la personne malade et contagieuse tousse et que les gens à proximité inhalent les bactéries.

Qu'est-ce que la tuberculose latente ?

Toutes les personnes infectées ne deviennent pas malades de la tuberculose. Chez la plupart des gens, les mécanismes de défense de l'organisme arrêtent le développement des bactéries. Celles-ci peuvent demeurer dans l'organisme mais ne sont pas actives. Cet état est appelé **tuberculose latente**.

La tuberculose latente n'est pas une maladie

Si vous avez été informé, après une prise de sang (test IGRA) ou un test cutané (test à la tuberculine), que vous êtes atteint de tuberculose latente, vous êtes **en bonne santé** et vous ne pouvez pas contaminer d'autres personnes. Le risque de développer la tuberculose plus tard dans la vie existe, mais ce risque est faible. Dans la plupart des cas, il n'est donc pas nécessaire d'imposer un traitement aux personnes atteintes de tuberculose latente.

Un traitement préventif est administré dans certains cas

Un traitement préventif est généralement proposé aux personnes présentant un risque accru de développer la maladie ultérieurement. En premier lieu, cela s'applique aux enfants et aux adolescents, dans le cadre de la grossesse et après l'accouchement, ainsi qu'aux personnes dont le système immunitaire est affaibli, par exemple en cas de traitement du cancer, de diabète traité par insuline, de maladie rénale grave. Un traitement préventif est parfois administré aussi aux personnes exposées récemment à une infection tuberculeuse.

Consultation médicale

Si, à l'avenir, vous souffrez de toux prolongée (plus de trois semaines), de sueurs nocturnes, de fièvre, ou d'une perte de poids involontaire, vous devez consulter un médecin pour subir un dépistage de la tuberculose. Vous devez également contacter votre médecin si vous êtes enceinte ou si vous souffrez d'un diabète traité par insuline, d'une maladie grave des reins, d'un cancer en cours de traitement ou d'un affaiblissement du système immunitaire pour une autre raison. Dans ces conditions, vous courez un risque accru de devenir malade de la tuberculose.